

Arrêté ministériel n° 2020-843 du 3 décembre 2020 portant modification de l'arrêté ministériel n° 74-189 du 2 mai 1974 fixant les modalités d'application de l'Ordonnance Souveraine n° 5.356 du 2 mai 1974 réglementant les stations radio-électriques privées, modifiée

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	3 décembre 2020
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 11 décembre 2020 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Nouvelles technologies de l'information et de la communication ; Communication audiovisuelle et radiophonique

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2020/12-03-2020-843@2020.12.12>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 928 du 8 décembre 1972 concernant les stations radio-électriques privées ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 5.356 du 2 mai 1974 réglementant les stations radio-électriques privées, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 74-189 du 2 mai 1974 fixant les modalités d'application de l'Ordonnance Souveraine n° 5.356 du 2 mai 1974 réglementant les stations radio-électriques privées, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 7.997 du 12 mars 2020 portant création de la Direction des Plateformes et des Ressources Numériques ;

Article 1er

Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 74-189 du 2 mai 1974.

Article 2

Le présent arrêté ministériel entrera en vigueur au 1er janvier 2021.

Article 3

Le Secrétaire Général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 11 décembre 2020

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2020/Journal-8516>